

Bénédicte Michalon et Djemila Zeneidi (dir.)

L'expérience de l'enfermement. Camps, commissariats, prisons

Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2021

347 pages

par Daniel Veron

L'ouvrage collectif dirigé par Bénédicte Michalon et Djemila Zeneidi est fondé sur une proposition originale : saisir les entrelacements du pouvoir et des subjectivités à l'aune de l'expérience de l'enfermement. Ce travail s'inscrit dans une approche à la fois transnationale et transversale aux institutions pénales et migratoires. Les différentes contributions nous font arpenter la France, l'Allemagne, l'Autriche, la République tchèque, la Roumanie, Chypre, ou encore le Qatar. Et la diversité de terrains renvoie à des configurations et dispositifs de l'enfermement tout aussi variés : prisons, centres de rétention, commissariats, camps de travailleurs migrants.

Ce foisonnement empirique est ordonné autour d'une ambition, celle de rendre compte de la place de l'expérience dans les dispositifs de l'enfermement. Il s'agit d'analyser aussi bien la manière dont, dans une perspective assez classique, l'enfermement produit des subjectivités spécifiques, que celle dont ces subjectivités sont saisies, voire parfois enrôlées par l'institution elle-même. Il s'agit également d'examiner comment ces subjectivités travaillent, tordent ou mettent en tension l'institution, et comment enfin ces expériences carcérales débordent l'enfermement proprement dit, par l'amont et par l'aval.

L'expérience, notion à laquelle l'introduction s'attache à donner une forte épaisseur conceptuelle, est appréhendée à partir de trois points de vue, « trois régimes de l'expérience de l'enfermement », qui correspondent aux trois parties de l'ouvrage. Le premier régime invite à s'interroger sur la manière dont les expériences des détenus ou retenus sont saisies dans et par les procédures de gouvernement des institutions carcérales (qu'elles relèvent du champ pénal ou du champ migratoire). Camille Lancelève revient sur le dispositif de la « prison à visée traitement », mis en place en Allemagne à partir des années 1970. Après en avoir

suivi les évolutions – l'enjeu du contrôle des conduites prenant rapidement le pas sur l'objectif initial d'« humanisation » de la prison –, elle montre que ce dispositif participe d'une gouvernementalité néolibérale par l'individualisation de la peine et l'injonction à « entreprendre un authentique “travail sur soi” » (p. 46), et donc qu'il relève d'une invisibilisation de la contrainte. Elle montre en outre que les techniques de suivi et les schèmes d'interprétation des comportements déployés par les professionnels de l'accompagnement (psycho-criminologues et travailleurs sociaux notamment) sont au cœur de cette injonction à la responsabilisation et à la réforme de soi, face auxquelles les détenus n'ont pas tous les mêmes ressources sociales. L'analyse du rôle déterminant des processus de catégorisation des expériences par les professionnels est également centrale dans la seconde contribution de cette première partie. À partir d'une comparaison de trois configurations d'enfermement des étrangers (en Autriche, en Allemagne et en République tchèque), Mathilde Darley décrit comment « la (re)production d'un ordre des légitimités à migrer » (p. 81) repose avant tout sur les procédures de classification et de hiérarchisation qu'opèrent les différents acteurs de l'enfermement (ici les officiers de protection, surveillants et aumôniers). Certes, c'est surtout le « savoir expérientiel » des professionnels qui est ici au cœur de l'analyse, mais ces deux contributions permettent de saisir à quel point les injonctions aux récits de soi – récits prescrits par la nécessité qu'ont les enfermés, justiciables surtout, mais parfois aussi migrants (notamment demandeurs d'asile), de se produire comme « sujets réformés » et surtout « sujets sincères » – structurent des rationalités institutionnelles largement irriguées par les logiques néolibérales du gouvernement des individus.

Le deuxième régime interroge plus spécifiquement la manière dont les expériences de l'enfermement, aussi bien celles des reclus que celles des surveillants, sont indispensables à la construction d'un « ordre négocié »¹ carcéral. B. Michalon propose d'appréhender ces expériences dans leur hétérogénéité en s'intéressant aux trajectoires institutionnelles particulières des étrangers enfermés en Roumanie, avec une intention spécifique portée aux migrants passés par la prison avant de rejoindre les centres de rétention dans lesquels elle a enquêté. Le statut d'ex-détenu apparaît ainsi foncièrement ambivalent. S'il occupe une position centrale non seulement dans les schèmes de catégorisation entre « bons » et « mauvais » retenus, produits par les surveillants, mais aussi dans les stratégies de distinction entre retenus, ce statut peut également se révéler être une ressource décisive lorsqu'il s'agit de servir d'interface entre les agents de l'État et les retenus. Caroline Touraut opère un retour vers la prison, et le cas français, en s'intéressant au vécu du vieillissement en prison. Cette réalité, objet de peu de réflexivité de la part de l'institution, produit une vulnérabilité spécifique des

1. Anselm Strauss, *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par Isabelle Baszanger, Paris, L'Harmattan, 1992.

corps enfermés qui vient mettre en tension la professionnalité des surveillants. L'apparition d'une fragilité particulière dans un univers fortement agonistique vient alors forcer des formes de renégociation de l'ordre carcéral.

Le troisième régime se structure autour de l'idée d'un « continuum carcéral »², à la fois spatial et métaphorique, appréhendé comme continuum expérientiel, se déployant au-delà des murs de la prison. Sont ainsi interrogés les effets de diffusion tant de l'expérience que de la matérialité de l'enfermement, à partir de trois configurations très différentes. Lucie Bony suit le parcours de détenus issus de quartiers populaires d'Île-de-France pour saisir la manière dont les vécus carcéraux « s'enchevêtrent » (p. 205) avec bien d'autres expériences sociales, au point que l'on peut se demander si la prison n'en vient pas à constituer une forme d'« expérience totale »³. Elle montre, d'une part, comment la métaphore carcérale structure la perception du quartier, d'autre part, comment l'expérience carcérale dépend en retour de ressources construites en dehors, au quartier (notamment un « capital guerrier » et un « capital d'autochtonie »). Tristan Bruslé présente une situation assez différente de celles examinées par les autres contributeurs et contributrices : celle d'un camp de travailleurs étrangers au Qatar. Si ces personnes, népalaises pour la plupart, ne sont pas à proprement parler enfermées, les contraintes matérielles qui pèsent sur elles les empêchent *de facto* de sortir du camp. Il est indiscutable qu'une telle configuration confère nécessairement à ces camps une atmosphère carcérale, mais le prisme d'analyse uniquement foucauldien limite toutefois l'analyse. Loin de « se limiter à un projet biopolitique d'emprise sur les corps », comme le résume en conclusion B. Michalon (p. 313), de tels camps participent des processus de fixation ou de « bridage » de la main-d'œuvre⁴, voire de l'habiter des travailleurs mobiles⁵, caractéristiques d'un autre ordre de rationalité – marchand cette fois – que celui des seules institutions de l'enfermement. Enfin, Olivier Clochard s'intéresse à ces lieux pivots du système d'enfermement des étrangers à Chypre que sont les commissariats de police pour analyser les effets de la détention sur les circulations migrantes. Il montre ainsi que l'enfermement dans des structures de droit commun marque d'un sceau particulier les trajectoires migratoires et plus largement que cette diffusion du carcéral dans la prise en charge des étrangers participe de la criminalisation de la migration.

Au terme de cet examen particulièrement riche, voire kaléidoscopique, des « rapports entre pouvoir et expérience » (p. 312), B. Michalon pose de manière

2. Loïc Wacquant, « Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 (4), 2001, p. 31-52.

3. Robert Castel, avec la collaboration de Monique Benard-Pellen, *Les sorties de la toxicomanie*, Fribourg, Éd. universitaires, 1998.

4. Yann Moulier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF, 1998.

5. Arnaud Le Marchand, *Enclaves nomades. Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant, 2011.

frontale la question qui a travaillé les lecteurs et les lectrices tout au long de l'ouvrage : « Tous les lieux d'enfermement se valent-ils ? ». Si le rapprochement de toutes ces configurations fournit de multiples enseignements que la conclusion met judicieusement en valeur, une limite persiste : le parallèle entre l'institution pénale et le contrôle migratoire est en fait une prémisse et non une démonstration. Cela a plusieurs conséquences. L'une est que la mise sur le même plan des différentes institutions tend à masquer les rationalités internes et les inerties historiques propres à chacune. Bien que la porosité et l'interpénétration entre les formes institutionnelles soient évidentes, notamment du fait de la pratique de l'enfermement, *réforme du sujet*, *gestion des indésirables* et *mise au travail* répondent à des objectifs différents. De même qu'il n'y a aucun « sens de la peine » à justifier pour un enfermement dont la visée est l'expulsion du territoire, de même les *labour camps* ne relèvent pas d'une gestion des indésirables poussés à l'errance. L'autre conséquence est que cette absence de prise en compte des spécificités institutionnelles empêche de tirer tout le potentiel comparatif de la mise en regard de ces régimes de pouvoir : quelles convergences ou divergences peut-on repérer entre les institutions carcérales et frontalières (voire aussi marchandes), selon quelles temporalités historiques et dans quelles directions ?

Au-delà de ces points de discussion, les deux éditrices ont rassemblé d'excellentes enquêtes, à l'empirisme exigeant, et fourni un impressionnant travail de mise en cohérence de l'ensemble des contributions. Les dernières pages de l'ouvrage engagent par ailleurs à poursuivre le projet initial en proposant une réflexion sur le rôle de l'expérience carcérale dans les transformations du contrôle social exercé par l'État. À cet égard, le confinement imposé à l'ensemble de la planète lors de la crise sanitaire de la Covid-19 confère à ces questionnements une résonance particulière. ■

Daniel Veron est maître de conférences en sociologie à l'Université de Caen Normandie, au Centre de recherche risques et vulnérabilités (CERREV), et associé au Centre d'études de l'emploi et du travail (CEET), ainsi qu'à l'Institut convergences migrations (ICM). Ses recherches portent sur le travail migrant, à partir de plusieurs objets : les travailleurs sans-papiers, le détachement de salariés dans l'Union européenne, ou encore la migration organisée en provenance des outre-mer. Il a récemment publié « Le travail détaché entre mise au travail intensive et nouvelles formes de la mobilité internationale », *Temporalités* (31-32, 2020) et coordonné le dossier « La cause des migrants », *Critique internationale* (84 (3), 2019), avec Pauline Brückner et Youri Lou Vertongen.

daniel.veron@unicaen.fr